

“ J’écris à M. le coadjuteur de continuer à rétablir l’ordre et la règle dans l’Eglise du Canada A l’égard du Sieur Hazeur, Sa Majesté souhaite que vous lui expliquiez que s’il ne se conduit pas mieux qu’il n’a fait par le passé, Sa Majesté donnera des ordres pour le mettre en règle. Elle veut aussi que vous expliquiez aux chanoines en général et en particulier qu’Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions ”

Comme on le verra par la correspondance, M. Thierry Hazeur était presque toujours malade.

Après son retour de la Pointe-aux-Trembles, il demeura à Québec, mais n’assistait que très rarement aux offices du chapitre. On ne l’y voit plus après 1744. A cette date et depuis 1739, il restait avec sa sœur madame Sarrazin, dans une des maisons situées où se trouve aujourd’hui le palais épiscopal de Québec. Vers 1748, il se transporta à Montréal. Le 21 septembre, il écrit : “ Ne pouvant aller à Québec, à cause de mes infirmités ”. Le 8 juin 1750 il se dit également incapable de descendre. Quand se rendit-il à l’Hôpital-Général de Québec ?—Vers 1751. Au reste, les annales de cette communauté ignorent absolument le séjour qu’y fit le chanoine, et les circonstances de sa maladie et de sa mort. Ce que l’on peut affirmer, c’est qu’il y mourut le 1er avril 1757 et qu’il fut inhumé à la cathédrale le 3 du même mois. Etrange paraît, au premier abord, le silence des annales de l’Hôpital sur M. Hazeur, supérieur ecclésiastique de cette maison en 1728, et neveu de la première sœur supérieure ; mais le nombre des malades qui, en cette année 1757, remplirent l’hôpital, peut facilement l’expliquer. Les catholiques décédés y furent de quatre cents. Les Sœurs avaient autre chose à faire que d’écrire leurs mémoires. Une omission qui étonne davantage, c’est celle que l’on remarque dans un écrit du père de la Chasse en 1727, après l’ouverture et l’examen des tombeaux des sœurs Soumande de la